

Bruxelles n'utilise que 9% de son potentiel photovoltaïque

BRUXELLES

Les larges toitures sont déjà souvent équipées. La marge de progression reste principalement sur les surfaces plus petites.

L'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (Ibsa) vient de publier un bref focus sur les installations photovoltaïques à Bruxelles. Au 7 janvier dernier, 23316 étaient certifiées et actives dans la région et, premier constat, 84% d'entre elles ont été mises en service après 2017. Point d'orgue de cette frénésie solaire: l'année 2022 avec 4678 installations mises en service.

Reste que cette apparente bonne santé du secteur dans la région capitale cache des nuances fortement liées aux soutiens octroyés au secteur et aux spécificités bruxelloises. Alors que les régions voisines se questionnent sur la pertinence de développer des champs photovoltaïques hors des zones urbaines, Bruxelles n'a pas cette option vu le peu de foncier disponible. Alors où en est la Région avec ce qu'elle a sous les mains: ses toits?

Petit retour en arrière. À partir de 2006, les premières installations apparaissent à Bruxelles. Vu leur coût élevé à l'époque, la Région met en place plusieurs incitants notamment une prime.

Le secteur décolle et atteint même 1267 installations mises en service en 2009. Puis... la dégringolade. En 2010, la prime régionale est supprimée et, entre 2014 et 2017, le nombre d'installations photovoltaïques mises en service tombe en dessous de 270 par an.

Seuls les certificats verts (CV) portent alors le secteur dont les installations sont encore trop coûteuses. Pour rappel, lorsque vous produisez de l'énergie verte,

vous recevez des certificats verts (un certain nombre en fonction de la puissance produite). Ces certificats peuvent ensuite être vendus notamment aux fournisseurs d'électricité. Ces derniers ont en effet une obligation de rendre en fin d'année un certain nombre de certificats et doivent donc en acheter. Il y a un marché du certificat vert où le prix de vente varie en fonction de l'offre et la demande de certificats. Mais vous pouvez toujours revendre votre certificat à Elia, gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique, au tarif aujourd'hui garanti de 65 euros.

Bref, en 2017, le mécanisme de CV n'est pas suffisamment attractif mais dès 2018, la tendance s'inverse. Le système de soutien ne change pas mais la baisse des prix des installations booste le secteur. "Une dyna-

mique similaire a d'ailleurs été constatée en Flandre, par exemple," précise Brugel, l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau. On passe de 675 installations en 2018 à plus de 4000 en 2020 selon l'Ibsa.

Impact des crises

2021 marque un gros coup d'arrêt. La crise Covid est couplée à une baisse du taux d'octroi de certificats verts, ce qui fait plonger le photovoltaïque à 1735 installations sur l'année.

L'année suivante sera plus qu'une renaissance. Le taux d'octroi remonte, surtout pour les petites installations. Cet incitant devient donc meilleur, mais le principal moteur sera surtout la crise énergétique et l'explosion des factures d'énergie, qui finira par convaincre certains Bruxellois.

Fin 2022, les annonces tombent sur la diminution des incitants à l'installation dès 2023. Ceux qui hésitaient se sont alors précipités pour en bénéficier avant la fin de l'année.

Depuis le pic de 4678 installations en 2022, les chiffres baissent (3188 en 2023 et 2784 en 2024 même si les chiffres annoncés en 2024 ne sont pas encore complets). Déjà, les taux baissent (1,9 en 2023 et 2 en 2024). Le soutien baisse surtout pour les grosses installations. Les plus petites se maintiennent notamment avec l'arrivée en force du système des tiers investisseurs, qui prennent en charge les coûts d'installation et récupèrent leur investissement grâce aux certificats verts. Le client, lui, profite de l'électricité à un coût réduit.

Brugel note également que la baisse des grandes installations est aussi logique puisqu'"une grande partie des toitures de grande surface sont déjà équipées. Mais 2023 et 2024 demeurent néanmoins des années performantes."

Un bon potentiel mais encore des freins

Selon les données de Bruxelles Environnement, la Région avait un potentiel de surface compatible avec

le photovoltaïque de 18,4 km² en 2022. Selon les dernières données de Brugel, l'ensemble des panneaux photovoltaïques installés représente actuellement une surface de 1,7 km², soit 9% du potentiel. "C'est très bon comparé à d'autres villes, La Flandre avait atteint 8% du sien fin 2022."

"C'est très bon si on compare à d'autres villes"

Mais il nous reste donc une belle marge de progression encore. Brugel identifie encore quelques freins surtout propres au cas bruxellois. Déjà le bâti bruxellois est particulièrement occupé par des locataires (environ 60% des Bruxellois sont locataires). Le propriétaire qui installe des panneaux sur le bien qu'il loue ne bénéficiera donc pas entièrement des avantages (notamment en termes de consommation) de son investissement. Premier frein.

Le second? La forte présence de bâtiments gérés en copropriété "où la prise de décision en matière d'investissement est évidemment plus complexe que pour une habitation individuelle".

Enfin, le régulateur mentionne aussi "la présence, sur les toitures plates, de nombreux équipements techniques (ventilation, clim, cheminées, etc.) qui peuvent compliquer l'installation".

Mais le potentiel bruxellois pourrait être encore élargi. En effet, de nouvelles techniques ont fait leur apparition et se développent en ce moment: le photovoltaïque intégré au bâtiment. Autrement dit: les cellules photovoltaïques sont directement intégrées aux matériaux de construction et peuvent donc s'implanter en façade ou prendre la forme de voiles solaires.

Maël Duchemin



La forte présence de copropriétés n'aide pas à l'installation de panneaux photovoltaïques. © D.R.